

Une école rectorale sous le toit de l'université



→ par Michèle Gabert,
membre du BN du SNESUP,
responsable du collectif
« Formation des
enseignants »

Le cahier des charges des formations et l'intégration à l'université sont les deux faces d'une même médaille : la formation des enseignants.

Au moment où les IUFM sont intégrés à l'université, sans cadrage national et souvent sans concertation, la communauté éducative était en droit d'attendre un cahier des charges ambitieux, mettant à profit l'ancrage universitaire pour asseoir fortement les formations sur la recherche, développer cette dernière.

Or, que contient le projet ?

Trois points positifs concernent l'affirmation de la préprofessionnalisation, la mise en place de stages de formation dans les deux premières années d'exercice et l'acquisition d'ECTS tout au long de la formation. Le reste du texte conduit au démantèlement de la formation et la disparition des équipes stables de formateurs à temps plein à l'IUFM.

- Disparition de l'année de préparation du concours, au profit d'un simple « temps consacré à la préparation au concours ».

- Recentrage des concours sur les seules connaissances disciplinaires.
- Basculement avant la licence des activités liées à la connaissance de la classe, ainsi que d'un stage en entreprise obligatoire pour tous les étudiants se destinant à l'enseignement.

- Réduction du temps de la formation (400 heures pour les PE, 220 heures pour les PLC) au profit d'un temps accru sur le terrain : 8 heures semaine pour les PLC et pérennisation du stage filé pour les PE2.

- Disparition du mémoire professionnel.

- Généralisation de la bivalence.

- Formation assurée par des formateurs (enseignants-chercheurs, premier et second degrés) en temps partagés. C'est la négation du métier de formateur et le retour à une formation par

les pairs sous contrôle hiérarchique. Et la disparition annoncée des formateurs à temps plein.

- Conception et évaluation des formations largement aux mains des chefs d'établissements (écoles, collèges et lycées) et de l'inspection puisque l'EQP est renforcée par une soutenance de chaque stagiaire devant un jury.

- La recherche n'est qu'un appendice. Ce projet constitue un immense recul pour la qualité de la formation des enseignants ainsi qu'une reprise en main totale de la formation par les directions d'établissements et les corps d'inspection. Ce texte montre ainsi clairement la conception ministérielle de l'enseignant : un fonctionnaire aux ordres, obéissant aux injonctions ministérielles et formé à peu de frais.

«
La réponse
des
formateurs
doit être
à la hauteur

de
l'agression
que
constitue
ce texte

»

**NOUS REFUSONS CE PROJET QUI
CRÉERAIT DES ÉCOLES RECTORALES
SOUS LE TOIT DE L'UNIVERSITÉ**

La formation des enseignants a connu de nombreuses attaques par le passé. Jamais d'une telle ampleur. Les formateurs se sont déjà opposés à la création d'une pareille école professionnelle soumise à l'autorité hiérarchique.

La réponse des formateurs doit, une nouvelle fois, être à la hauteur de l'agression que constitue ce texte.

L'action doit se développer dans les IUFM : semaine du 11 au 15 décembre à l'initiative de la FSU, poursuite en janvier, signature de la pétition.

Mobilisez les collègues, les étudiants et les stagiaires. Faites entendre la voix des formateurs dans un NON catégorique à ce projet.

Avec le SNESUP, exigez un cadrage national pour l'intégration des IUFM à l'université, un cahier des charges à la hauteur d'un authentique ancrage universitaire des formations.

Le texte du projet d'arrêté ainsi que le communiqué du SNESUP le concernant sont consultables sur le site du SNESUP.

La pétition et les textes nécessaires à l'action sont sur le site à la rubrique « Intégration des IUFM ».

SOMMAIRE

FOCUS

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

un apprentissage nécessaire pour les PLP

Page 3

FORMER

LE FRANÇAIS LANGUE SECONDE

un outil indispensable pour les élèves non francophones

Page 4

DOSSIER

LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES EN IUFM

Page 6

VOIX DES IUFM

POUR UN NOYAU DE FORMATEURS PERMANENTS EN IUFM

L'INTÉGRATION À AIX-MARSEILLE

Page 15

COLLOQUE

Quarante ans de sciences de l'éducation : l'âge de la maturité ? Questions vives

20, 21 et 22 février 2007

Université de Caen, amphithéâtre Poincaré

Laboratoires organisateurs : CERSEE EA 965 Caen, CIVIIC Rouen, CREN, Nantes

ES-ST

La santé au travail : une formation nécessaire

→ par Gérard Delville, formateur au CST de St-Denis, IUFM de Créteil

Les caisses d'assurance maladie (CRAM) et l'Institut de recherche sur la sécurité (INRS) ont fait le constat que les accidents du travail touchaient surtout les jeunes travailleurs. L'enseignement de la santé et de la sécurité au travail (ES et ST) a été renforcé en introduisant une formation spécifique des professeurs stagiaires de l'enseignement technique et professionnel. L'objectif étant que cet enseignement soit partie intégrante de la formation des élèves en lycée technique ou professionnel industriel.

Depuis la rentrée universitaire 2002 il existe une convention entre l'IUFM de l'Académie de Créteil, la CRAMIF et l'INRS.

L'axe principal de travail consiste à développer la réflexion et l'élaboration de séquences pédagogiques mettant en jeu l'Enseignement de la Santé et Sécurité au Travail (ES et ST). Ce travail s'organise autour de 2 journées de sensibilisation et par un suivi dans le cadre du mémoire professionnel, du stage en entreprise et des visites en classe. Cette stratégie implique une mobilisation de l'ensemble des équipes de formateurs des filières autour des problématiques de l'ES et ST. Pour les enseignements littéraires et scientifiques, l'accent sera mis sur le suivi des élèves de lycée professionnel pendant les périodes de formation en entreprise. Il est souhaitable que ces jeunes professeurs s'inscrivent dans des démarches transversales en relation avec le futur métier de leurs élèves. À ce titre ils auront à développer plus particulièrement la formation citoyenne en intégrant la dimension ES et ST. Ces démarches devront, là aussi, se retrouver dans les mémoires professionnels. Les actions ci-dessous, engagées au CST (centre scientifique et technologique) de Saint-Denis, permettent d'initier les professeurs-stagiaires aux valeurs et bonnes pratiques de l'ES et ST, et de poursuivre leur engagement après leur titularisation.

1. Sensibilisation aux problématiques de la prévention des risques professionnels et de l'enseignement de la santé et de la sécurité au travail auprès de l'ensemble des stagiaires des enseignements technologiques, professionnels, scientifiques et littéraires (12 heures de formation).

2. Intégration de l'enseignement de la

prévention des risques professionnels dans la réflexion pédagogique du mémoire professionnel.

3. Formation de 7 moniteurs SST (Santé et Sécurité au Travail) (2003) au sein de l'IUFM de l'Académie de Créteil répartis sur l'ensemble des départements de formation du CST.

4. Formation de 5 instructeurs SST (2005) répartis sur l'ensemble des départements de formation du CST.

5. Sur la base du volontariat, chaque stagiaire des enseignements technologiques et professionnels peut suivre un module de préparation au certificat SST. Module de 16 heures.

6. Sur la base du volontariat, au maximum 30 stagiaires certifiés SST peuvent préparer le test d'aptitude pédagogique au monitorat SST. Module de 48 heures.

7. Projet Inter Académique d'expérimentation de l'enseignement de la prévention des risques professionnels dans des établissements de Paris, Versailles et Créteil en collaboration avec les équipes de formateurs ES et ST académiques, le corps d'inspection, des chefs d'établissement, l'IUFM de l'académie de Créteil.

8. Développement d'outils didactiques et pédagogiques destinés à la mise en œuvre d'actions de formation dans le cadre des liens entre l'ES et ST et le SST.

PERSPECTIVES POSSIBLES

1. Développer, dans le cadre de la liaison formation initiale – formation continuée, sur les trois Académies Françaises, un ensemble cohérent d'actions de formation, de pilotage de projet et d'intégration dans les établissements portant sur la mise en œuvre des principes de santé et sécurité au travail au sein même des lycées et collèges, mais aussi dans le développement de comportements participatifs des élèves pour leur futurs emplois.

2. Assurer sur l'ensemble du territoire francilien, la formation des jeunes au certificat SST avant le début de leur carrière en entreprise. À cette fin, assurer la formation d'instructeurs et de moniteurs en nombre suffisant pour subvenir à l'ensemble des besoins.

3. Positionner l'Académie de Créteil et son IUFM comme structure ressource nationale en terme de formation SST, par la création d'une équipe mobile d'instructeurs SST répondant aux demandes de l'INRS. Les formateurs IUFM, de part leur service annualisé, peuvent assurer des actions de formation sans mettre en cause leurs taches d'enseignement et de formation à l'IUFM.

Développer la formation citoyenne en intégrant la dimension ES et ST